



MONTPELLIER 2020

La lettre de

« Sursaut »

Avril 2016, n°35

Notre nouvelle Région en marche ...

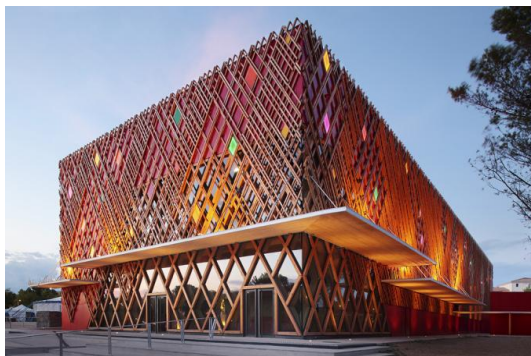


FR3-régions

Carole DELGA a présenté le 25 mars les États Généraux du rail et de l'intermodalité. Lancés le 21 avril ils doivent se terminer le 7 juillet date à laquelle CESER rendra ses conclusions. Le Conseil Régional donnera sa résolution finale en septembre. « *La mobilité est un enjeu majeur d'aménagement, d'équilibre et d'attractivité d'un nouveau territoire qui a la taille d'un pays* », avait déclaré la candidate et en avait fait l'un des grands axes de sa campagne. Plusieurs dossiers attendent les conseillers : citons la ligne LGV entre Montpellier à l'Espagne, la gare de la Mogère à Montpellier, la liaison Montpellier-Toulouse, le train jaune catalan, le TER à 1 euro et encore la ligne de nuit Paris-Toulouse-Cerbère. Nous avons évoqué la question dans « *Dessine-moi une région* ». Pour nous, la nouvelle dimension régionale impose une liaison plus rapide entre ses deux métropoles : il est inconcevable qu'elle mette plus de temps par le rail que par la route. De la même manière il est évident que Montpellier soit dotée d'une gare à la hauteur de la place nodale qu'elle occupe dans les échanges européens Nord/Sud et Est/Ouest. En même temps il est indispensable de garantir des échanges de proximité sur tout le maillage territorial : c'est la condition minimale pour entretenir un véritable tissu humain et géographique vivant. C'est dans cette ligne que semble se diriger Carole DELGA en déclarant vouloir s'assurer que le déplacement du trafic TGV vers la nouvelle gare de la Mogère amènera un désengorgement de la gare Saint Roch et permettra une augmentation de la navigation, restreinte aujourd'hui, des TER en gare de Montpellier Saint Roch. C'est l'ambition régionale pour les 50 ans à venir qui est ici en jeu.

Par ailleurs, la loi NOTRe n'a pas voulu trancher sur un certain nombre de compétences entre les Départements et les Métropoles. Leurs attributions sont laissées ouvertes à la négociation et doivent être décidées avant le 1 janvier 2017. Celles de la culture en font partie. Le président du Département et le président de la Métropole Montpellieraine ont tous les deux revendiqué une volonté de ne rien lâcher sur leurs prérogatives actuelles, notamment sur les équipements que le Département a installés sur le territoire de Montpellier. L'on peut comprendre le souci du premier de veiller à ne pas déposséder

les communes du département d'équipements et de vie culturelle tout autant que la nécessité du second de donner une cohérence à la vie culturelle de la Métropole montpelliéraine en utilisant de façon complémentaire l'ensemble des équipements. Les deux ne doivent pas oublier que c'est l'argent des citoyens qui a permis la construction d'édifices et le développement de festivals qui leur appartiennent à eux en premier. Ils ne comprendraient pas des querelles de possession stériles pour l'avenir de la culture de tous. Nos élus doivent faire preuve d'intelligence dans un partage des attributions cohérent par rapport aux responsabilités politiques de chacun.



Le théâtre Jean Claude Carrière (domaine-do-34-eu)

Un dernier mot enfin. Nous avons dû annuler au dernier moment notre soirée Controverses sur les « communautés d'action ». Yannick BLANC n'a pu se déplacer en raison de ses responsabilités : le ministre de l'intérieur a demandé, en effet, aux préfets de ne pas quitter leur département en raison de l'alerte créée par les attentats de Bruxelles. Nous en sommes naturellement désolés et espérons pouvoir reprogrammer la rencontre.

Des textes nous sont parvenus ...

Cette Lettre devait laisser large place au compte-rendu de la soirée Controverses. Son annulation nous laisse l'opportunité de diffuser deux textes qui nous ont été communiqués. Ils éclairent certains points de notre société et sont sources de réflexions, voire de controverses, qui ne peuvent que stimuler nos intelligences parfois en risque d'endormissement créé par la malheureuse tendance des médias à nous envahir de façon répétitive des mêmes thèmes jusqu'à saturation.

Le premier vient de la Belgique : il constitue un clin d'œil amical de soutien à nos voisins dans cette période difficile qu'ils traversent. Le second concerne la psychiatrie. On a pu dire que « *l'on mesure une société se mesure à la manière dont elle traite ses fous et ses marginaux* » (Lucien BONNAFE). L'événement qu'il relate a alors de quoi nous inquiéter. L'article fait référence à la nouvelle contrôleuse de lieux de privation de liberté, Adeline HAZAN. Elle devrait venir à Montpellier en juin pour une rencontre dont Montpellier 2020 sera sans doute partenaire.

« Le néolibéralisme est un fascisme ... »

Ce texte a publié un article dans le quotidien « Le soir » le jeudi 3 mars par Manuela CADELLI, présidente de l'Association Syndicale des Magistrats belges.

« Le temps des précautions oratoires est révolu ; il convient de nommer les choses pour permettre la préparation d'une réaction démocrate concertée, notamment au sein des services publics.

Le libéralisme était une doctrine déduite de la philosophie des Lumières, à la fois politique et économique, qui visait à imposer à l'État la distance nécessaire au respect des libertés et à l'avènement des émancipations démocratiques. Il a été le moteur de l'avènement et des progrès des démocraties occidentales.

Le néolibéralisme est cet économisme total qui frappe chaque sphère de nos sociétés et chaque instant de notre époque. C'est un extrémisme.

Le fascisme se définit comme l'assujettissement de toutes les composantes de l'État à une idéologie totalitaire et nihiliste.

Je prétends que le néolibéralisme est un fascisme car l'économie a proprement assujetti les gouvernements des pays démocratiques mais aussi chaque parcelle de notre réflexion. L'État est maintenant au service de l'économie et de la finance qui le traitent en subordonné et lui commandent jusqu'à la mise en péril du bien commun.

L'austérité voulue par les milieux financiers est devenue une valeur supérieure qui remplace la politique. Faire des économies évite la poursuite de tout autre objectif public. Le principe de

l'orthodoxie budgétaire va jusqu'à prétendre s'inscrire dans la Constitution des États. La notion de service public est ridiculisée. Le nihilisme qui s'en déduit a permis de congédier l'universalisme et les valeurs humanistes les plus évidentes : solidarité, fraternité, intégration et respect de tous et des différences. Même la théorie économique classique n'y trouve plus son compte : le travail était auparavant un élément de la demande, et les travailleurs étaient respectés dans cette mesure ; la finance internationale en a fait une simple variable d'ajustement.



Manuela CADELLI

Déformation du réel

Tout totalitarisme est d'abord un dévoiement du langage et comme dans le roman de Georges Orwell, le néolibéralisme a sa novlangue et ses éléments de communication qui permettent de déformer le réel. Ainsi, toute coupe budgétaire relève-t-elle actuellement de la modernisation des secteurs touchés. Les plus démunis ne se voient plus rembourser certains soins de santé et renoncent à consulter un dentiste ? C'est que la modernisation de la sécurité sociale est en marche.

L'abstraction domine dans le discours public pour en évincer les implications sur l'humain. Ainsi, s'agissant des migrants, est-il impérieux que leur accueil ne crée pas un appel d'air que nos finances ne pourraient assumer. De même, certaines personnes sont-elles qualifiées d'assistées parce qu'elles relèvent de la solidarité nationale.

Culte de l'évaluation

Le darwinisme social domine et assigne à tous et à chacun les plus strictes prescriptions de performance : faiblir c'est faillir. Nos fondements culturels sont renversés : tout postulat humaniste

est disqualifié ou démonétisé car le néolibéralisme a le monopole de la rationalité et du réalisme. Margaret Thatcher l'a indiqué en 1985 : « There is no alternative ». Tout le reste n'est qu'utopie, déraison et régression. Les vertus du débat et de la conflictualité sont discréditées puisque l'histoire est régie par une nécessité.

Cette sous-culture recèle une menace existentielle qui lui est propre : l'absence de performance condamne à la disparition et dans le même temps, chacun est inculpé d'inefficacité et contraint de se justifier de tout. La confiance est rompue. L'évaluation règne en maître, et avec elle la bureaucratie qui impose la définition et la recherche de pléthore d'objectifs et d'indicateurs auxquels il convient de se conformer. La créativité et l'esprit critique sont étouffés par la gestion. Et chacun de battre sa coulpe sur les gaspillages et les inerties dont il est coupable.

La Justice négligée

L'idéologie néolibérale engendre une normativité qui concurrence les lois du parlement. La puissance démocratique du droit est donc compromise. Dans la concrétisation qu'ils représentent des libertés et des émancipations, et l'empêchement des abus qu'ils imposent, le droit et la procédure sont désormais des obstacles.

De même le pouvoir judiciaire susceptible de contrarier les dominants doit-il être maté. La justice belge est d'ailleurs sous-financée ; en 2015, elle était la dernière d'un classement européen qui inclut tous les états situés entre l'Atlantique et l'Oural. En deux ans, le gouvernement a réussi à lui ôter l'indépendance que la Constitution lui avait conférée dans l'intérêt du citoyen afin qu'elle joue ce rôle de contre-pouvoir qu'il attend d'elle. Le projet est manifestement celui-là : qu'il n'y ait plus de justice en Belgique.

Une caste au-dessus du lot

La classe dominante ne s'administre pourtant pas la même potion qu'elle prescrit aux citoyens ordinaires car austérité bien ordonnée commence par les autres. L'économiste Thomas Piketty l'a parfaitement décrit dans son étude des inégalités et du capitalisme au XXI^e siècle (Seuil 2013).

Malgré la crise de 2008, et les incantations éthiques qui ont suivi, rien ne s'est passé pour policer les milieux financiers et les soumettre aux

exigences du bien commun. Qui a payé ? Les gens ordinaires, vous et moi.

Et pendant que l'État belge consentait sur dix ans des cadeaux fiscaux de 7 milliards aux multinationales, le justiciable a vu l'accès à la justice surtaxé (augmentation des droits de greffe, taxation à 21 % des honoraires d'avocat). Désormais pour obtenir réparation, les victimes d'injustice doivent être riches.

Ceci dans un État où le nombre de mandataires publics défie tous les standards mondiaux. Dans ce secteur particulier, pas d'évaluation ni d'études de coût rapportée aux bénéficiaires. Un exemple : plus de trente ans après le fédéralisme, l'institution provinciale survit sans que personne ne puisse dire à quoi elle sert. La rationalisation et l'idéologie gestionnaire se sont fort opportunément arrêtées aux portes du monde politique.

Idéal sécuritaire

Le terrorisme, cet autre nihilisme qui révèle nos faiblesses et notre couardise dans l'affirmation de nos valeurs, est susceptible d'aggraver le processus en permettant bientôt de justifier toutes les atteintes aux libertés, à la contestation, de se passer des juges qualifiés inefficaces, et de diminuer encore la protection sociale des plus démunis, sacrifiée à cet « idéal » de sécurité.

Le salut dans l'engagement

Ce contexte menace sans aucun doute les fondements de nos démocraties mais pour autant condamne-t-il au désespoir et au découragement ?

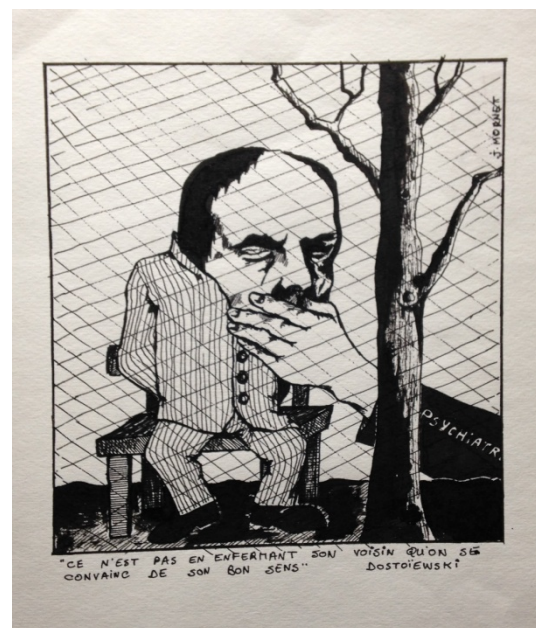
Certainement pas. Voici 500 ans, au plus fort des défaites qui ont fait tomber la plupart des États italiens en leur imposant une occupation étrangère de plus de trois siècles, Nicolas Machiavel exhortait les hommes vertueux à tenir tête au destin et, face à l'adversité des temps, à préférer l'action et l'audace à la prudence. Car plus la situation est tragique, plus elle commande l'action et le refus de « s'abandonner » (Le prince, chapitres XXV et XXVI).

Cet enseignement s'impose à l'évidence à notre époque où tout semble compromis. La détermination des citoyens attachés à la radicalité des valeurs démocratiques constitue une ressource inestimable qui n'a pas encore révélé, à tout le moins en Belgique, son potentiel d'entraînement et sa puissance de modifier ce qui

est présenté comme inéluctable. Grâce aux réseaux sociaux et à la prise de parole, chacun peut désormais s'engager, particulièrement au sein des services publics, dans les universités, avec le monde étudiant, dans la magistrature et au barreau, pour ramener le bien commun et la justice sociale au cœur du débat public et au sein de l'administration de l'État et des collectivités.

Le néolibéralisme est un fascisme. Il doit être combattu et un humanisme total doit être rétabli ». Inutile de dire que l'article a suscité de nombreuses réponses contestant la possibilité de ramener le libéralisme à un fascisme. Une fois encore, la réalité que décrit cet article ne doit pas être évitée par un débat rhétorique. Le texte dit vrai : il nous concerne tous.

« Des pratiques qui font honte à la psychiatrie française »



« Ce n'est pas en enfermant son voisin que l'on se convainc de son bon sens » (DOSTOIEVSKI), dessin de J. MORNET

Madame Adeline HAZAN, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL), a été saisie au mois de Juin 2015 par une famille d'une demande d'intervention concernant la situation de leur fille hospitalisée au centre psychothérapique de Bourg en Bresse : elle était enfermée depuis 17 mois dans une chambre d'isolement. Elle a constaté « un recours à l'isolement et à la contention utilisé dans des proportions jamais

observées jusqu'alors », en « grave des droits fondamentaux » des patients ».

Les fédérations d'aide à la santé mentale Croix Marine et AGAPSY, sous le nom de Santé Mentale France, leur nouvelle appellation depuis leur fusion, ont publié un communiqué. Il est intéressant dans la mesure où, au-delà du fait constaté, il interroge les administrateurs actuels de la santé ainsi que les politiques déployées sur la vertu et l'efficacité des multiplications de contrôles formels qu'ils imposent aux professionnels, ce que Manuella CADELLI dans l'article ci-dessus épingle sous le titre du « culte de l'évaluation ».

« La fédération Santé Mentale France a pris connaissance du rapport accablant de Adeline Hazan, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, rapport édité le 9 mars dernier et qui constate que « les préoccupations de sécurité infiltrent les pratiques psychiatriques, et que la crainte des fugues ou le sous-effectif des soignants conduisent à priver les patients de l'attention ou des marges de liberté qui devraient leur être accordées ». Au Journal Officiel du 16 mars 2016, la Contrôleure générale a publié des recommandations relatives au centre psychothérapique de l'Ain à Bourg-en-Bresse et dénonce notamment les « conditions de prise en charge portant des atteintes graves aux droits fondamentaux des personnes hospitalisées dans cet établissement ».

La fédération Santé Mentale France », mobilisée pour promouvoir une politique de santé mentale placée sous l'égide de l'éthique et du respect de la dignité humaine, ne peut donc accepter qu'une telle situation puisse exister au XXI^{ème} siècle. Elle constate que cette situation est emblématique d'une dégradation générale de la situation de la psychiatrie publique qu'elle n'a cessé de dénoncer et de combattre ces dernières années. Elle espère, malgré tout, que l'établissement de Bourg en Bresse soit bien le seul qui en soit arrivé à développer des pratiques aussi caricaturales.

Elle constate que ni les experts-visiteurs de la Haute Autorité de Santé dont la dernière visite remonte à l'automne 2015, ni l'Agence Régionale de Santé, ni la Commission Départementale des Soins Psychiatriques n'ont fait état de dérives aussi graves. Elle pose la question de leur rôle.

Santé Mentale France ne peut que faire le triste constat d'une dérive des procédures de certification : le centre psychothérapique de l'Ain, établissement de service public, avait été certifié par la Haute Autorité de Santé en janvier 2012 avec comme seule recommandation « La gestion de l'énergie » (sic !).

Si cet événement doit aussi interroger les professionnels sur leurs pratiques, notamment cliniques, elle rappelle une fois de plus que la protocolisation à outrance des établissements de santé, l'obsession de l'activité et de la DMS (durée moyenne de séjour) arrivent à galvauder l'idée même de qualité qui se réduit à une simple question de respect des procédures et aboutit à la déresponsabilisation des acteurs du soin. Cette priorité accordée à la formalisation s'est faite au détriment du patient et de la qualité attendue par les usagers qui exigent le respect de la dignité d'autrui, un accueil réel de la souffrance psychique et une écoute des familles.

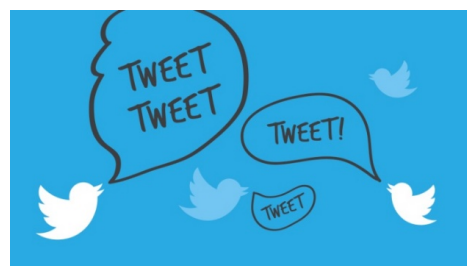
La psychiatrie n'est pas une discipline médicale banale, tant elle touche à des questions essentielles sur ce qu'est l'homme.

La qualité des soins doit être - grâce à une politique de formation s'étayant sur des savoirs multiples, partagés - fondée sur des bases scientifiques solides et accompagnée de temps suffisants pour que les professionnels puissent penser leurs pratiques. Elle doit être aussi le fruit de leur investissement dans leur outil au service de ceux qui souffrent et sont stigmatisés du fait de cette souffrance.

C'est à ces seules conditions que l'on mettra fin à des pratiques qui font honte ».

Tribune libre :

Réseaux « sociaux » ou « asociaux » ? Gérard DORIVAL



Skilcheats.com

Bien avant que ces réseaux n'existent, nous nous interrogeons à l'époque sur le fossé dommageable constaté entre la France d'« en haut » et celle d'« en bas ». Le vif espoir de réduire cette fracture grâce à ces « médias » d'un autre type s'est avéré illusoire : c'est un abyme qui, au contraire, a été creusé.

Mes « amis » de Facebook et de Twitter me gratifient d'informations, de positions et de « partages » intelligents mais quand, par hasard, je suis orienté vers les amis des amis des amis, je suis frappé d'effarement. Les courtes vindictes sommaires et définitives, non argumentées, « signées » souvent par des « pseudos » font florès avec connotations le plus souvent de racisme ordinaire, de vulgarité volontiers conviviale et de haine, y compris envers, indifféremment, tous les politiques.

Ces réseaux deviennent des vecteurs de populisme libertaire débridé, où l'insulte généralisée tient lieu de viatique. Il est extrêmement rare que des idées ou des propositions soient émises. Les personnes, affublées souvent de surnoms dégradants sont tutoyées et visées nommément, sans aucune retenue. Certains inspireurs instrumentalisent et ne sont pas innocents.

Ils constitueraient pourtant de formidables outils de communication et même d'éducation populaire citoyenne si tant est que celle-ci, ignorée, puisse être promue à bon escient.

Penser à remplacer la démocratie représentative par les réseaux sociaux, comme le suggèrent de bons esprits, à mon avis irresponsables, nous ferait aller au devant de graves déconvenues.

Le droit du travail, ou le darwinisme à rebours

Gérard BLANC

Question : le droit du travail doit-il évoluer ?

Réponse : oui, mais pas dans n'importe quel sens.

Je pourrais m'en tenir là mais cette affirmation mérite toutefois quelques développements ; même s'ils débouchent sur une conclusion très proche de ces prémisses.

Le droit du travail est jeune ; né de la révolution industrielle, de la constitution d'une industrie mécanique moderne à fort besoin de capital et infléchissant les principes libéraux issus de la Révolution Française, loi le Chapelier et Code Civil (1), il n'a guère plus d'un siècle d'existence.

Évolution :

Il naît d'une prise de conscience de la situation des ouvriers par les organisations mutualistes puis syndicales des salariés et d'une émergence d'idées sociales et chrétiennes (2). Ensuite : de droit protecteur, simple branche du droit pénal, il devient régulateur en fixant les règles d'un droit social organisant les rapports employeurs/salariés puis en s'élargissant au champ économique par les moyens de l'État en matière de politique et de contrôle de l'emploi. Enfin il s'internationalise par les conventions de l'organisation internationale du travail (BIT) et par les recherches de convergence des traités européens et de leurs directives.

Cette courte mais foisonnante histoire appelle trois remarques.

Le droit du travail a suivi l'évolution des techniques et en cela il est un droit moderne vivant et toujours d'actualité. Il est, ensuite, le miroir qui nous renvoie en temps réel les préoccupations, les limites et les aspirations de notre société. Enfin, il a toujours recherché, mise à part la noire période de l'État Français, l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés avec la mise en place d'une construction pyramidale originale, garantie de stabilité et de justice pour son dernier niveau, le plus démuné de la chaîne économique. Cette pyramide part des lois et décrets pour aller vers les accords et Conventions Collectives et aboutir au contrat individuel de travail



« Les temps modernes », Charlie CHAPLIN

La situation aujourd'hui : la diminution régulière du nombre de salariés et la diversification des activités productrices changent la relation employeurs/salariés qui ne devient plus unique. Par ailleurs, nous constatons des attaques régulières sur les niveaux des salaires et la protection sociale (notamment via les cotisations patronales). En même temps nous assistons à une perte de confiance envers l'État et les Corps intermédiaires dont les syndicats de salariés. Tout cela joue au bénéfice d'une relation individuelle et de l'atomisation de la démarche collective. Nous devons, aujourd'hui, nous attacher à préserver l'équilibre loi, règlement, contrat collectif, contrat individuel : il est le fruit de notre histoire sociale qui nous assure d'un socle ferme pour bâtir les évolutions nécessaires du droit et de notre système de protection sociale.

Perspectives et propositions

1 - utiliser largement les dispositions des articles L 127-1 et suivants qui permettent aux groupements d'employeurs relevant de la même convention collective et sur un territoire pertinent d'employer des salariés en fonction des besoins temporaires ou épisodiques de leurs membres tout en leur assurant un emploi stable.

2 - pour une meilleure présence syndicale sur le terrain et faciliter le dialogue social par des accords locaux, bassin de vie, bassin d'emploi, zone d'activité et désigner les représentants du personnel des petites et moyennes entreprises qui n'en auraient pas (cf. article L 421-1).

3 - sortir de l'impasse du débat « sur-réglementation/déréglementation ». La question de la répartition des résultats bénéficiaires des entreprises se pose de façon totalement nouvelle par rapport au XIXème siècle et même par rapport aux dernières décennies. Il nous faut trouver une réponse aux divergences rencontrées à propos de la part des bénéfices à réserver respectivement aux actionnaires ou propriétaires, aux salariés et aux réserves pour les investissements futurs.

4 - préparer une législation stabilisée, équilibrée, lisible, alternative, conforme à l'esprit de notre histoire.

5 - ne jamais oublier, enfin, que les aspects techniques traités par le droit du travail doivent également prendre en compte les aspects économiques et organisationnels des entreprises.

Alors ... la vraie réforme ?

Au point où nous en sommes arrivés il faut évoquer la question de savoir qui est le légitime détenteur du pouvoir en entreprise. Question trop « révolutionnaire » pour être abordée dans un contexte national et international difficile ? mais y a-t-il un moment où il ne le serait pas ?

Les biens produits par l'entreprise le sont tout à la fois par l'apport initial des moyens de produire, par la qualité, l'importance et la disponibilité de la main d'œuvre, enfin, par la pertinence de son management. Chacune de ces parties étant indissociablement liée aux deux autres. Il ne s'agit donc pas ici de bouleverser le système de fond en comble mais de donner à ces trois acteurs un droit et une responsabilité à assumer la pérennité de l'unité de production, de ses aléas et en dernière analyse de sortir de la vision exclusive d'une propriété unique totalement injuste, inadaptée en l'occurrence.

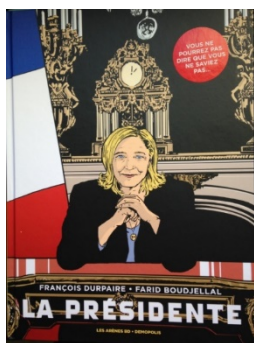
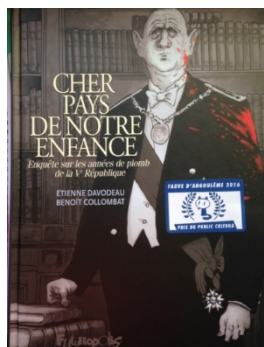
Il faut reconnaître une part de compétence des salariés dans la conduite de l'entreprise. Elle peut concerner des domaines spécifiques, mais si étroits seraient-ils, ils doivent entraîner une reconnaissance pour tous ceux qui les mettent en œuvre. C'est peut-être là que certains ne voudront pas franchir ce pas qui redonne toute sa dimension au travail et à l'activité humaine, leur position actuelle leur paraissant plus confortable. Je suis, pour ma part, persuadé que des organisations syndicales sont prêtes à entrer dans cette démarche délicate, de longue haleine, semée d'embûches et de chausse-trapes : elle est la seule à nous faire sortir par le haut des affrontements sociaux que nous connaissons depuis plus d'un siècle.

1 – article L1781 consacrant l'inégalité : « *le maître est cru sur son affirmation pour la quotité des gages* »

2 – Lamennais : « *dans la relation de faible au fort c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère* » in « *Le nouvel esclavage* » (1839)

LECTURES :

Deux bandes dessinées incontournables ...



Deux BD incontournables pour ceux qui s'intéressent à l'histoire et à la politique. L'une est prospective : que deviendrait la France si jamais Marine Le PEN gagnait les présidentielles ? L'autre revient sur un passé récent, celui des heures troubles du SAC. Deux styles graphiques différents : le premier est en blanc et noir, comme la situation politique qu'il décrit. Le second est en gris : comme la couleur qui a entouré notre mémoire sur certains épisodes récents de notre histoire. Le premier part du simple examen du programme du FN et de son application : il a de quoi faire réfléchir à deux fois les hésitants sur un second tour électoral qui confronterait la candidate du FN à celui issu de la droite ou de la gauche. Le second revient sur quatre événements de la Vème République à travers de simples interviews de témoins : l'assassinat du juge RENAUD, le financement trouble des campagnes électorales, l'organisation de milices patronales briseuses de grèves, la mort du ministre Robert BOULIN. Ces deux livres sont nécessaires. Ils livrent une vérité implacable, jamais prétentive, une vérité « toute nue » réduite à des témoignages ou à des mises en pratique de promesses écrites et donc accessibles à tous. Le lecteur, à partir de là, peut se faire sa vérité. Une fois de plus, nous constatons qu'un simple dessin peut valoir plus que 10 pages de discours.

Les textes sont écrits, le premier par l'universitaire, François DURPAIRE et el second par le journaliste Benoit COLLOMBAT. Ils sont magnifiquement illustrés par Farid BOUDJELLAL et Etienne DAVODEAU.

AGENDA et INFOS :

Prochaine soirée Controverses, le vendredi 27 mai : « *la transition énergétique* avec Brice WONG, ingénieur hydraulicien, le Professeur Jacques PERCEBOIS, économiste et Veni MICHEL, architecte dplg. La rencontre se déroulera à 18 h, salle Guillaume de Nogaret, Espace Pitot, parking des Arceaux, trams ligne 1 et 3, place Albert 1^{er}.

Soutien à la candidature de la France aux Jeux Olympiques 2024 et à l'Exposition Universelle de 2025

Jean Pierre FAYE appelle à soutenir la candidature de la France aux Jeux Olympiques 2024 et à l'Exposition Universelle de 2025 dans le numéro d'Avril de la Lettre *Sportculture 2020* ». Ces candidatures doivent être construites en synergie d'un maximum de citoyens, particulièrement chez les jeunes pour qui ces événements constituent une chance unique. Pour s'inscrire en soutien de cette démarche, rendez-vous sur <http://www.sportmag.fr/jo-expo-24-25>.

Décès : nous avons appris le décès d'Aimé TEISSIER. Connu comme une des figures emblématiques des nuits montpelliéraines Aimé TEISSIER a adhéré dès son origine à Montpellier 2020. Notre association présente toutes ses condoléances à sa famille et à ses proches.

RAPPEL :

Plus que jamais nous rappelons que **cette « Lettre » doit être l'affaire de tous ...** N'hésitez pas à transmettre vos courriers et articles à notre rédaction en les adressant à Joseph MORNET : mentor.jch@numericable.fr.

Les documents de « MONTPELLIER 2020 » sont consultables sur son site

www.montpellier-2020.fr

vous pouvez y trouver, outre nos textes, les documents et images de notre journée de Narbonne, des comptes-rendus de presse, des tweets ... n'hésitez pas à inter réagir !

Pour soutenir l'action de « Montpellier 2020 »,
adhérez en envoyant ce bulletin d'adhésion !

BULLETIN D'ADHESION

Monsieur, Madame ou raison sociale :

Mail :

Profession ou statut social :

s'acquitte de la somme de :

50 €

20 € (*étudiant, chômeur*)

Habitant

**au titre de l'année 2016 et est membre de
l'Association MONTPELLIER 2020**

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Payable par chèque à l'ordre de « **association
Montpellier 2020** »

Adresser à : **Eric PEREZ, 29 rue Clément Mirabel,
34660 CURNONTERRAL**

Fait

à :

le :

Signature.